



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 septembre 2024]

Date de la convocation

18 septembre 2024

Date de mise en ligne

26 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Thierry BODDI, Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Christophe WATTRELOT, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Marie MONTELS, *Conseillers*.

Absents et représentés : Francis RUFFEL, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH

N° 088/ 2024

Secrétaire de séance : Christelle HARDY

OBJET DE DELIBERATION : Admission en non-valeur

Madame le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie de Gaillac a établi une liste de produits qui, malgré les relances et les poursuites, sont devenus irrécouvrables (insuffisance d'actif suite à liquidation, surendettement notamment) ou représentent des petits reliquats ou des sommes trop faibles pour engager des poursuites.

Ces produits représentent pour le budget Principal un montant total de 14 022 € suite à des liquidations judiciaires et 4 935,02 pour les autres causes d'irrécouvrabilité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur ces produits irrécouvrables.

Des mandats seront émis :

- au compte 6542 pour un montant de 14 022 €
- au compte 6541 pour un montant de 4 935,02 €

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADMET en non valeur les produits irrécouvrables détaillés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Christelle HARDY

Fait à Gaillac le 25 septembre 2024